

La FSU est constituée de syndicats nationaux (dont le SNES fait partie intégrante) et de courants de pensée (ou tendances). Ces courants de pensées traversent les différents syndicats de la FSU et sont l'expression du pluralisme des approches du syndicalisme et de son action. Les courants de pensée soumettent leur orientation au vote de l'ensemble des syndiqués avant chaque congrès fédéral. Ce vote permet de faire vivre le débat démocratique et d'évaluer le poids respectif des tendances dans la fédération.

RENNES
3-7 FÉVRIER
2025



Du jeudi 7 novembre
au jeudi 28 novembre 2024

ÉLECTIONS DANS LA FSU

- *RAPPORT D'ACTIVITÉ FÉDÉRALE NATIONAL*
- *ORIENTATION FÉDÉRALE NATIONALE*

Courrier de l'établissement #3

Aux secrétaires SNES (S1)

La FSU réunira son 11^{ème} congrès national à Rennes. Les syndiqué·e·s du SNES doivent voter sur le rapport d'activité fédéral national ainsi que sur l'orientation en renouvelant les instances.

Les cinq listes candidates, les déclarations d'orientation ainsi que le rapport d'activité ont été publiés dans le supplément du magazine de la FSU « **POUR** » n°259 octobre 2024

Où trouver la liste des électeurs ?

La liste est disponible sur l'espace adhérent du site du SNES (www.snes.edu)

Espace adhérent·e → Mon établissement

- Consulter la liste des adhérent·es de mon établissement
- Situation Syndicale : Tous les adhérents / Type de sortie : Liste d'émargement / Rechercher / Liste d'électeurs en PDF

Il faudra vous munir de votre identifiant SNES à 6 chiffres. Si vous ne disposez plus de votre mot de passe, il vous suffit de cliquer sur [mot de passe oublié ?](#) et suivre la procédure pour le réinitialiser. En cas de problème pour accéder à votre interface, contactez le SNES Bordeaux.

Qui est électeur·trice ?

Tout·e syndiqué·e à jour au moment du vote (AJ) ou syndiqué·e en 2023/2024 (NAJ) .

Comment voter dans l'établissement



1 Le bulletin de vote est mis sous enveloppe vierge,

2 Puis cette enveloppe est mise dans la seconde enveloppe, cachetée et portant vos nom, établissement, département et signature.

3 Mettre la double enveloppe dans l'urne

4 et signer la liste d'émargement.

Le dépouillement :

Le dépouillement dans les S1 doit se faire **le 28 au soir.**

Envoi des résultats :

Le S1 doit transmettre les documents scannés (PV et liste d'émargement) par courriel **le 28 ou 29 novembre** à l'adresse suivante : s3bor@snes.edu

Conserver les originaux en cas de litige

Matériel fourni dans cet envoi :

- Note explicative de vote
- Bulletin de vote (possibilité de photocopier)
- Procès verbal de dépouillement